

# Charte de confidentialité de OSE : Outil de Suivi des Effectifs

Version - Mars 2007

L'utilisateur de OSE doit avoir pris connaissance de la charte informatique de son établissement et doit l'avoir signé. Il s'engage à la respecter.

L'utilisateur de OSE s'engage à respecter la confidentialité des données auxquelles il a accès.

Les données relatives à la gestion du personnel étant strictement confidentielles, l'utilisateur ayant accès à ce type donné s'engage à respecter les consignes suivantes :

- non divulgation à des tiers extérieurs à l'établissement,
- diffusion aux personnes de l'établissement seules habilitées à disposer de l'information.

Concernant l'autorisation d'accéder à OSE, les points suivants sont rappelés :

- cet accès est soumis à autorisation préalable de l'établissement de l'utilisateur,
- cette autorisation est strictement personnelle et ne doit en aucun cas être cédée à un tiers,
- cette autorisation ne vaut que pour les activités conformes aux missions confiée par l'établissement, en respectant la législation en vigueur
- en cas de non respect de ces règles, cet accès sera révoqué sans préavis.

L'utilisateur de OSE s'engage à respecter les procédures d'accès à OSE et à ne pas tenter de s'accaparer des informations auxquelles il n'a pas l'accès.

L'établissement de l'utilisateur pourra sanctionner tout manquement à la charte informatique et à ces règles, suivant la législation en vigueur.

*Je sous-signé, ..... reconnais avoir pris connaissance des règles ci-dessus de bonne utilisation de l'application OSE, et en accepter les termes.*

*Fait à : ..... Le : .....*

*Signature:*